

Seine Bassée : Lancement officiel des travaux d'aménagement du projet pilote

Dossier de la rédaction de H2o
October 2022

Jeudi 13 octobre, à l'occasion de la Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophes, Christophe Bache, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Marc Guillaume, préfet d'Île-de-France, et Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris et président de Seine Grands Lacs, ont officiellement lancé, à Châteaufort-sur-Seine (Seine-et-Marne), les travaux d'aménagement du projet pilote Seine Bassée en présence des élus du territoire et des partenaires du projet. Aménagé sur une superficie de 360 hectares, le casier pourra contenir jusqu'à 10 millions de mètres cubes d'eau en cas de crue majeure sur l'Île-de-France, laissant espérer une diminution de hauteur d'eau en aval jusqu'à 15 cm. Une fois sa mise en service opérationnelle, à mi-2024, débutera la phase d'évaluation du casier laissant ses promoteurs eux-mêmes espérer entamer la concertation pour les 8 autres casiers prévus dans le projet. Le zouave du pont de l'Alma gardera d'ailleurs son sarouel. Le coût du casier pilote est dans la limite fixée par le maître d'ouvrage (Seine Grands Lacs) : à savoir 114 millions d'euros, dont 10 millions d'euros pour la compensation et la valorisation écologique du site. Le projet est financé par Le Ministère de la Transition écologique à hauteur de 50 %, la Métropole du Grand Paris (30 %) et l'EPTB Seine Grands Lacs (20 %).

Projet Seine Bassée - Pour suivre le projet : Lettres d'information

À

À